

APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

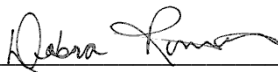
Arrêté de la Commission

La présente est un arrêté de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.

Titre :	Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée
Catégorie :	Volontaire
Profession :	Conseiller en services à la personne
Numéro de l'arrêté de la Commission :	V187.1
Date de l'arrêté de la Commission :	le 27 février 2019
Date d'entrée en vigueur :	le 27 février 2019

CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

- Offrir des services personnalisés, des soins et de l'aide personnels et un milieu sûr.
- aide avec des interventions de base de premiers soins et de RCR; gestion du foyer : nutrition et préparation des repas; aide à la mobilité; aide avec les tâches courantes de la vie quotidienne; encadrement; aide aux clients pour conserver et développer des aptitudes à la vie quotidienne et des compétences interpersonnelles et sociales; aide avec l'hygiène personnelle; aide avec les médicaments; aide à surveiller des comportements ou des activités qui pourraient influencer sur la sécurité et le bien-être des clients et des soignants; interventions non violentes pour la gestion du comportement; aiguillage de clients vers des professionnels de la santé ou des services sociaux au besoin.
- Satisfaire des besoins précis de clients qui présentent divers problèmes de santé mentale et physique chroniques.
- Aider les clients qui présentent des incapacités (visuelles, parole, auditives, mobilité, etc.); aider les clients qui présentent des dépendances; aiguiller les clients vers des professionnels de la santé au besoin.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de service personnalisés en collaboration avec divers professionnels de la santé, des services sociaux et de l'éducation.
- Exécuter des tâches administratives : aider les clients à remplir des documents personnels; remplir des rapports liés au plan de soins, à la santé et au comportement du client, et à tout incident connexe.
- Offrir une supervision et un soutien aux clients qui font partie de programmes de protection de l'enfance prescrits et relativement à des ordonnances de garde légale et de probation, ainsi qu'aux clients qui font partie de programmes de protection des adultes.
- Enseigner et décrire des modèles d'aptitudes parentales à des clients aiguillés par des professionnels du bien-être à l'enfance.
- Aider les clients à traiter les problèmes développementaux et fonctionnels liés à des facteurs sanitaires et sociaux.
- Offrir de l'aide et du soutien à des enfants et à des adultes maltraités ou négligés, notamment l'intervention en situation de violence conjugale.
- Former, encadrer et aider les clients sur place; planifier des activités valorisées; former le client sur les exigences propres à l'emploi.
- Offrir de l'aide aux clients dans leur réadaptation et leur intégration sociale dans la collectivité.



Chair
Apprenticeship and Occupational Certification Board